

Lorsque la reprise des grutages sera autorisée et après avoir pris rendez-vous

Afin de limiter les risques pour vous et le personnel portuaire
merci de respecter les OBLIGATIONS suivantes



Un seul personnel portuaire pour le levage



**Le client (ou son représentant) + 1 personne
pour l'assister**



Port du masque personnel



Port des gants



Procédure de grutage :

- Le client amarre son bateau sous la grue
- Le personnel du port lui envoie les sangles
- Le client passe les sangles et les fixes
- Le personnel du port fait le levage



**Lavage des mains avec la solution hydro-
alcoolique à l'issue du grutage si possible**

Le personnel du port n'a pas le droit d'embarquer sur le bateau